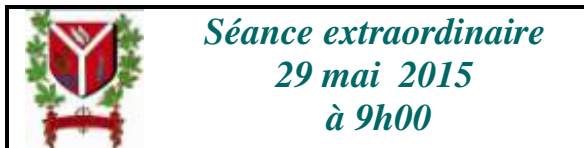


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 29 mai 2015, à 9h00, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin.

Absence : madame Nathalie Evrard, madame Nicole Viens et monsieur Yves Laurendeau ont motivé leur absence.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 490 000.00\$ et un emprunt de 490 000.00\$ pour les travaux d'aqueduc rue Albert Ferland subventionnés par le Programme TECQ 2014**
4. **Parole au public**
5. **Levée de la séance**

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2015-05-128

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

La présente séance soit et est ouverte à 9h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-05-129

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 490 000.00\$ ET UN EMPRUNT DE 490 000.00\$ POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC RUE ALBERT FERLAND SUBVENTIONNÉS PAR LE PROGRAMME TECQ 2014**

2015-05-130

Avis de motion – Règlement 2015-056 – Règlement d’emprunt décrétant une dépense de 490 000.00\$ et un emprunt de 490 000.00\$ pour les travaux d’aqueduc rue Albert Ferland subventionnés par le Programme TECQ 2014

ATTENDU QU’ en vertu de l’article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l’adoption d’un règlement;

ATTENDU QU’ il y aura dispense de lecture puisqu’une copie du projet de règlement est remise avec l’avis de motion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville adopte l’avis de motion / Règlement 2015-056 – Règlement d’emprunt décrétant une dépense de 490 000.00\$ et un emprunt de 490 000.00\$ pour les travaux d’aqueduc rue Albert Ferland subventionnés par le Programme TECQ 2014.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4- PAROLE AU PUBLIC

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-05-131

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 9h15

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale,
secrétaire-trésorière